



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en en charge de l'algodystrophie

Question écrite n° 14166

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge de l'algodystrophie. L'algodystrophie ou syndrome douloureux régional complexe (SDRC) est une réaction particulièrement douloureuse. Elle se manifeste par des brûlures intenses, l'apparition d'œdèmes, des raideurs, de la température et des troubles des articulations et des zones péri-articulaires, le plus souvent au niveau de la main, de l'épaule ou du genou. Les mécanismes exacts conduisant à l'algodystrophie sont mal connus. Son diagnostic est parfois difficile. Les manifestations du SDRC peuvent survenir après un traumatisme *a priori* banal (luxation, entorse) ou après un acte chirurgical, parfois très simple. S'il n'existe pas de traitement spécifique, l'association de médicaments à la prise en charge psychologique, c'est-à-dire le bon entourage du patient sur le plan personnel autant que médical, sont indispensables pour favoriser une évolution positive de la situation. À l'image de la mobilisation de structures comme l'Association SDRC algodystrophie, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les pistes d'action à envisager au niveau national pour améliorer la sensibilisation à cette pathologie peu connue, favoriser le développement de la recherche et l'accompagnement médical et administratif des patients.

Texte de la réponse

L'algodystrophie est un syndrome douloureux régional complexe, associant à des degrés variables des douleurs localisées à une région articulaire ou péri-articulaire, des troubles moteurs, vasomoteurs et osseux. Les symptômes et l'évolution du syndrome sont très variables d'un patient à l'autre et la prise en charge doit être pluri-professionnelle. Les centres de diagnostic et de traitement de la douleur, labellisés par les agences régionales de santé, au nombre de 260, constituent une ressource pour la prise en charge des patients souffrant d'algodystrophie. Par ailleurs, la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 privilégie le renforcement des missions des médecins généralistes de premiers recours pour assurer le lien avec ces structures spécialisées dans la prise en charge de toute douleur complexe ou chronique. Une expérimentation d'un outil "coupe file" réalisée par la Société française d'études et de traitement de la douleur (SFETD) est en cours de réalisation pour permettre d'améliorer les délais de prise en charge des patients atteints de douleur chronique. Après son évaluation, il pourrait être envisagé une généralisation de cet outil dans les centres de diagnostic et de traitement de la douleur. En outre, il est important de définir des référentiels et des recommandations de bonnes pratiques pour structurer le parcours de santé des personnes souffrant de douleurs chroniques afin d'aider les médecins généralistes à coordonner la prise en charge et mieux orienter les patients. La Haute autorité de santé doit inscrire la production d'outils et de référentiels spécifiques relatifs au parcours des patients souffrant de toutes pathologies douloureuses chroniques dans son programme de travail et l'ensemble des mesures engagées doivent permettre d'améliorer la prise en charge des personnes atteintes d'algodystrophie.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Panonacle](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14166

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 novembre 2018](#), page 10125

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2018](#), page 10512